



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 15 décembre 2025

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance extraordinaire ce lundi 15 décembre 2025 à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre et Franceska Gagné ainsi que Messieurs les conseillers Éric Delisle, Steve Gagnon, Mathieu Plourde et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de Madame Marie-Noëlle Bhérier, mairesse.

Assistent également à la séance : Madame Claudia Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, Monsieur Dany Desbiens directeur des travaux publics, Madame Cathy Lavoie, technicienne en administration et finances et Madame Sarah Boivin-Bélanger, coordonnatrice aux loisirs et aux événements.

Mot de bienvenue

Madame Marie-Noëlle Bhérier, mairesse, ouvre la séance à 18 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Claudia Gagnon agit à titre de secrétaire d'assemblée.

L'avis public a été notifié tel que requis par le code municipal, à l'article 956, le projet de budget et le projet de PTI ont été mis à disposition des membres du conseil.

2025-273

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT

Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière

2025-274

Acceptation des prévisions budgétaires 2026

ATTENDU QUE la directrice générale, en collaboration avec tous les départements de la municipalité, a préparé le budget pour l'année 2026;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2026 s'élevant à 6 447 054 \$ soient adoptées par le conseil municipal.

2025-275

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Éric Delisle ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2026-2027-2028 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

| Année | Montant |
|-------|---------------|
| 2026 | 5 930 581 \$ |
| 2027 | 4 540 859 \$ |
| 2028 | 4 849 200 \$ |
| TOTAL | 15 320 640 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Ce programme triennal prévoit 22 projets précis, tels que détaillés ci-joint.



PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028 Budget 2026

| | Modes de financements | | | | Total |
|---|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------------|----------------------|
| | Subvention | Emprunt long terme | Fonds de roulement | Fonds invest. | |
| 2026 | | | | | |
| 1) Resurfacement et ponceaux du Rang 6 (conditionnel à l'obtention de subvention) | 2 060 481 \$ | 591 000 \$ | - \$ | - \$ | 2 651 481 \$ |
| 2) Plans et devis_nouveau quartier Vertuose (2e phase) | - \$ | 200 000 \$ | - \$ | - \$ | 200 000 \$ |
| 3) Révision plan d'intervention (TECQ) (partiellement réalisé par MRC) | 20 000 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 20 000 \$ |
| 4) Aménagement salle d'entraînement | 35 000 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 35 000 \$ |
| 5) Équipements pour salle d'entraînement (conditionnel subvention) | 30 000 \$ | - \$ | 7 500 \$ | - \$ | 37 500 \$ |
| 6) Camionnettes (2x) | - \$ | - \$ | 160 000 \$ | - \$ | 160 000 \$ |
| 7) Remorque | - \$ | - \$ | 5 000 \$ | - \$ | 5 000 \$ |
| 8) Projet subvention PAET Aménagement espace détente | 12 000 \$ | - \$ | - \$ | 3 000 \$ | 15 000 \$ |
| 9) Quartier Vertuose, phase 1A, rue et bassin (en cours) Regl. 2025-03 | - \$ | 1 568 000 \$ | - \$ | - \$ | 1 568 000 \$ |
| 10) Nouvelles rues phase 1B (quartier Vertuose) Regl. 2025-03 | - \$ | 1 000 000 \$ | - \$ | - \$ | 1 000 000 \$ |
| 11) Surfaces de Dek hockey | 50 000 \$ | - \$ | 12 500 \$ | - \$ | 62 500 \$ |
| 12) Réfection garage municipal (portes, isolation entretoit) | 66 100 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 66 100 \$ |
| 13) Achat machine scellement de fissures | - \$ | - \$ | 60 000 \$ | - \$ | 60 000 \$ |
| 14) Plan d'architecte Garage et Vieux-Couvent (1ere étape pour subv) | - \$ | - \$ | 50 000 \$ | - \$ | 50 000 \$ |
| | 2 273 581 \$ | 3 359 000 \$ | 295 000 \$ | 3 000 \$ | 5 930 581 \$ |
| 2027 | | | | | |
| 15) Resurfacement Av. Albert-Perron et Rang 3 sud (si subvention) | 2 929 950 \$ | 517 050 \$ | - \$ | - \$ | 3 447 000 \$ |
| 16) Aqueduc rte 169, 2.5km (conduite amiante) TECQ | 763 859 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 763 859 \$ |
| 17) Ponceau Rivière à la chasse, Rang 3 | - \$ | 250 000 \$ | - \$ | - \$ | 250 000 \$ |
| 18) Camionnette | - \$ | - \$ | 80 000 \$ | - \$ | 80 000 \$ |
| | 3 693 809 \$ | 767 050 \$ | 80 000 \$ | - \$ | 4 540 859 \$ |
| 2028 | | | | | |
| 19) Réfection conduites d'eau rue Girard (307 m) | 377 200 \$ | 369 000 \$ | - \$ | - \$ | 746 200 \$ |
| 20) Déménagement bibliothèque (cond. subv. Ministère de la culture) | 1 000 000 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 1 000 000 \$ |
| 21) Reconstruction Marcel Auclair Nord (conditionnel subvention) | 2 416 000 \$ | 427 000 \$ | - \$ | - \$ | 2 843 000 \$ |
| 22) Pépinière | - \$ | - \$ | 260 000 \$ | - \$ | 260 000 \$ |
| | 3 793 200 \$ | 796 000 \$ | 260 000 \$ | - \$ | 4 849 200 \$ |
| TOTAL DES PROJETS PLAN TRIENNAL: | 9 760 590 \$ | 4 922 050 \$ | 635 000 \$ | 3 000 \$ | 15 320 640 \$ |

PROJETS DES DEUX ANNÉES SUIVANTES (2029-2030)

- ⇨ Toit patinoire (si subvention)
- ⇨ Aménagement parc quartier Vertuose (si subvention)
- ⇨ Pumptrack, jardin communautaire

2025-12-16 13:59

Programme triennal dépenses immobilisations 2025

2025-276

Adoption du taux de la taxe foncière 2026 (taux variés)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, et ses amendements, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|---------------------|
| Administration générale | 1 171 563 \$ |
| Sécurité publique | 599 817 \$ |
| Transport | 1 482 836 \$ |
| Hygiène du milieu | 872 006 \$ |
| Santé et bien-être | 22 170 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 631 657 \$ |
| Loisirs et culture | 966 117 \$ |
| Frais de financement | 317 383 \$ |
| Total des dépenses de fonctionnement : | 6 063 549 \$ |

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

| | |
|---|------------|
| Remboursement de la dette à long terme | 357 191 \$ |
| Affectations des activités d'investissement | 9 100 \$ |
| Surplus accumulé affecté - | 61 267 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

| | |
|---|------------|
| Réserves financières et fonds réservés | 78 481 \$ |
| Montants à pourvoir dans le futur | 0 \$ |
| Total conciliation à des fins budgétaires : | 383 505 \$ |

TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES : 6 447 054 \$

CONSIDÉRANT QUE les revenus non fonciers prévus s'élèvent à 2 431 716 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'évaluation imposable est de 350 396 800 \$ et se répartit selon les catégories suivantes :

| | |
|------------------------------|----------------|
| • Résiduelle (résidentielle) | 256 837 233 \$ |
| • Agricole et forestier | 53 632 400 \$ |
| • Immeubles 6 logements et + | 4 510 700 \$ |
| • Immeubles non résidentiels | 20 956 367 \$ |
| • Immeubles industriels | 13 850 100 \$ |
| • Terrains vagues desservis | 610 000 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la prévision de taxation complémentaire est estimée à 54 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les revenus et les dépenses représente un montant de 4 015 338 \$ et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de 4 015 338 \$ selon les catégories suivantes :

| | |
|---------------------------------|--|
| • Résiduelle (résidentielle) | 0.99 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Agricole et forestier | 0.975 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Immeubles 6 logements et plus | 1.30 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Immeubles non résidentiels | 2.30 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Immeubles industriels | 2.50 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Terrains vagues desservis | 1.45 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné ET RÉSOLU QU'une taxe foncière soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2026 selon les taux et les catégories suivantes :

| | |
|---------------------------------|--|
| • Résiduelle (résidentielle) | 0.99 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Agricole et forestier | 0.975 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Immeubles 6 logements et plus | 1.30 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Immeubles non résidentiels | 2.30 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Immeubles industriels | 2.50 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |
| • Terrains vagues desservis | 1.45 \$ par cent dollars d'évaluation imposable |

2025-277

Taux de la taxe spéciale 2026 - Bénéficiaires des travaux de la rue des Hirondelles

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2026 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux du développement domiciliaire de la rue des Hirondelles, soit fixé par ce conseil selon les catégories et répartitions indiquées au règlement d'emprunt No 2016-01, ce qui donne les montants suivants :

- Secteur 1 : 2 289 \$ / unité;
- Secteur 2 : 1 907 \$ / unité;
- Secteur 3 : 1 907 \$ / unité;
- Secteur 4 : 1 526 \$ / unité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Taux de la taxe spéciale 2026 - Bénéficiaires du réseau d'aqueduc Domaine l'Île-des-Saules

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Éric Delisle, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2026 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du Domaine L'Île-des-Saules, soit fixé par ce conseil à 425 \$ par unité.

2025-279

Taux de la taxe spéciale 2026 - Bénéficiaires des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc - 477 à 491, 3e Rang

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2026 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc - 477 à 491, 3e Rang, soit fixé par ce conseil selon les répartitions indiquées au règlement d'emprunt No 2023-08, à 949 \$ par immeuble imposable.

2025-280

Taux de la taxe spéciale 2026 - Bénéficiaires des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire - 53 à 73, rue de la Tourbière

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Éric Delisle ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2026 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire - 53 à 73, rue de la Tourbière, soit fixé par ce conseil selon les répartitions indiquées au règlement d'emprunt No 2024-05, à 1 946 \$ par immeuble imposable.

2025-281

Taux de la taxe 2026 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement No 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2026, soit fixée comme suit :

- 230 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 115 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 577 \$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 375 \$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 77 \$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 38.5 \$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

2025-282

Adoption du règlement No 2025-06 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts a été déposé et remis aux membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour l'adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL d'adopter, sans changement, le règlement No 2025-06 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Période de questions

Madame la mairesse Marie-Noëlle Bhérier informe les participants à la séance que les questions doivent concerner que les sujets à l'ordre du jour, puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire.

Une période de questions est tenue. Aucun commentaire ni question n'a été soulevé.

2025-283

Levée de l'assemblée

À 18 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhérier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Noëlle Bhérier, mairesse
Présidente de l'assemblée

Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière